

Septembre 2012

Dhuisy

Bulletin Municipal



Le Mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers Amis,

La rentrée s'est bien passée ! Les 22 petites têtes blondes du C.P étaient heureuses de faire leur rentrée à la « grande école ».

Notre matinée verte n'a pas eu un franc succès, néanmoins, je peux vous dire que les sept volontaires ont passé une excellente matinée sous un soleil généreux, clôturée par un agréable buffet campagnard. Nous avons tellement aimé que nous renouvelerons l'opération l'année prochaine.

Le S.C.O.T (Schéma de Cohérence Territoriale). Terme barbare mais qui nous intéresse tous. C'est l'avenir de notre territoire. Prenez la parole, donnez votre avis.

Enfin, pour vous divertir n'oubliez pas notre choucroute annuelle le 6 octobre prochain. Réservez dès maintenant.

Bonne lecture !

Michèle GLOAGUEN

Sommaire

Page 1 Le Mot du Maire

Page 2 Vie Pratique

État Civil

**Page 3 Adresses Utiles
Travaux**

**Page 4 Fêtes et Association
Agenda du Trimestre
Dhuisy : Un peu d'Histoire**

Vie Pratique

Mairie :

Place de la Mairie
77440 Dhuisy
Tel : 01.64.35.66.76
Fax : 01.64.36.00.01
mairie-dhuisy@wanadoo.fr

École CP :

Directrice : Nathalie
BOUCHER
Tel : 01.64.35.69.81

Gendarmerie :

77440 Lizy Sur Ourcq
Tel : 01.60.01.70.10

Pompiers :

77440 Lizy sur Ourcq
Tel : 01.60.61.50.50

Entreprises :

Carrosserie Richard Frères

rue verte
77440 Dhuisy
Tel : 01.64.35.60.59
Fax : 01.64.35.68.38
richard-freres@wanadoo.fr

Ferme de Loisirs de Dhuisy

4 Grande rue
77440 Dhuisy
Tel : 01.64.35.60.51
Fax : 01.64.36.01.61

Déchetterie :

77440 Ocquerre
Tel : 01.60.24.75.70
Accessible gratuitement
aux habitants du canton

Ramassage des ordures à Dhuisy :

Mardi : Déchets verts (du
1er avril au 1er décembre)
sacs à retirer en mairie
Mercredi : Papier Bac
Bleu
Jedi : Déchets ménagers

Verres :

Des Containers sont
disponibles sur la place en
face du Cimetière

INFORMATIONS

Rentrée scolaire 2012-2013



Reprise du C.P à Dhuisy
avec 22 élèves qui sont bien
rentrés le mardi 4 Septembre
dernier avec Madame
BOUCHER Nathalie



Matinée verte

réussie et village nettoyé
par 7 volontaires qui vous
donnent rendez-vous le
premier samedi de
septembre chaque année.



Inauguration du 12 juillet

Chacun a pu constater que les travaux de place de CHAMBARDY s'étaient terminés fin juin. Malheureusement son inauguration s'est déroulée en partie sous la pluie et le vent ! Vous étiez nombreux, Dhuiséens et Dhuiséennes à vous être déplacés malgré cette météo déplorable. Le buffet qui s'en est suivi à la salle des fêtes a pu réchauffer cette fin de journée.



Bienvenue à

Monsieur et Madame BAUCHE Franck et Aïcha et leurs 4 enfants : Julie, Timothé, Dimitri et Danaé.

Monsieur Fabrice BERTHOLLE et Madame Soizic BONNAVENTURE
et leur fille Zoé

Thibaud VANLANGENDONCK et Delphine DORERADJOU



Messe à Dhuisy
le 6 Septembre à 18h30

État Civil

Bienvenue à
Yuna LY née le 1er août 2012

Mairie

Ouverture de la mairie

Lundi de 9 h à 11 heures
Jeudi de 9 h à 11 h et de 14h30 à 17 heures
le Samedi matin de 9h30 à 12 heures

Numéros utiles

Pompiers	18
Police	17
Samu	15
Gendarmerie de Lizy	01.60.01.70.10
Hopital de Meaux	01.64.35.38.38
Clinique St Faron	0826 .20.77.27
Alcooliques anonymes	01.64.09.40.02
Protection et Assistances personnes Agées	0800 .02.05.28
SOS Amitié	01.43.60.31.31
Violences conjugales	01.4033.80.60
Enfance en Danger	119





Projet de Schéma Eolien pour l'Ile-de-France.

La loi du 12 juillet 2012 définit la liste des communes dans lesquelles sont situées les zones favorables au développement de l'éolien, ainsi que des recommandations permettant d'accompagner les collectivités et les maîtres d'ouvrage dans le développement des projets. Ce projet est mis à la disposition du public du 20 juillet au 20 septembre 2012, Un avis est demandé à toute les communes d'Ile de France à cette date limite.

Pour le consulter : www.srcae-idf.fr

11 Éoliennes sont prévues sur le canton de Charly sur marne, Développé par la compagnie du vent, ce dossier a été déclaré recevable le 28 mars 2012 par le Préfet de la région Picardie, Les communes limitrophes seront sollicitées pour donner leur avis .

Vous avez votre mot à dire !

Le Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T) est en cours de révision. C'est le Syndicat Mixte Marne Ourcq, qui regroupe les 41 communes du Pays de L'Ourcq et du Pays Fertois (44 500 habitants) qui a la charge de ce travail. Ce document d'urbanisme a pour but de définir les politiques publiques à mettre en œuvre sur les 10 à 20 prochaines années en matière d'habitat, de transport, de développement économique et de préservation des espaces naturel et agricoles.

Les Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) de nos communes doivent respecter l'esprit du SCOT. Leur contenu ne doit pas être en contradiction avec les orientations d'aménagement du SCOT. Les autorisations d'urbanisme et en particulier les demandes de permis de construire déposés en Mairie sont toujours instruites sur la base du P.L.U. Nous devons rester maître de notre avenir et apporter individuellement notre pierre à l'édifice.

Pour en savoir plus et donner votre avis, participez à la réunion publique du **Judi 25 octobre** prochain à **19 heures 30 au Théâtre de la Ferté sous Jouarre**, Rue de Condé 77260.

Un éthylotest pour chaque conducteur

Le décret, publié au Journal officiel du jeudi 1^{er} mars 2012, indique que, à partir du 1^{er} juillet 2012, tout conducteur de véhicule terrestre à moteur (voiture, moto, deux-roues, camion, bus...) doit être en mesure de présenter un éthylotest : non utilisé et en cours de validité (un éthylotest est valable 2 ans) conforme à la norme NF. La liste des fabricants d'éthylotests certifiés "NF" est consultable sur le site du Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE). Cette mesure ne s'applique pas aux cyclomoteurs (50 cm³ et moins), ni aux véhicules équipés d'un dispositif d'anti-démarrage par éthylotest électronique (installé par le constructeur ou par un professionnel agréé).

En cas de contrôle, les conducteurs qui ne seront pas en mesure de présenter leur éthylotest auront une amende de 11 euros. Les forces de l'ordre sanctionneront l'absence d'éthylotest à partir du

1^{er} novembre 2012.



Sites à consulter pour les aides aux étudiants

www.jeuness77.fr :
et mobiletudes77@cg77.fr

Aide au logement des étudiants: La caisse d'allocations familiales (CAF) propose des aides. Pour tout savoir sur les démarches, les bénéficiaires, les pièces à fournir, les estimations, les droits te : 0810 29 29
ou www.caf.fr

CONTACTS

POUR TOUS CLIENTS

URGENCE DÉPANNAGE 24h/24h

☎ 09 726 750 77

Site Internet du Distributeur

<http://www.erdfdistribution.fr>

téléchargez vos documents sur notre site internet

Raccordement Electricité

☎ 0810 686 692



ou faites votre demande

sur notre site :

<http://www.erdf-idf-raccordement.fr>

puissance ≤ 36 kVA

☐ : erdf-are-essonne@erdfdistribution.fr

puissance > 36 kVA

☐ : erdf-aremabt-idfest@erdfdistribution.fr



Adresses Utiles

Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq

Av. Louis Delahaye
77440 Ocquerre
Tel : 01.60.61.55.00

Électricité : EDF

Tel : 08.10.68.66.92
www.edf.fr

Sous-Préfecture

Cité administrative du
Mont Thabor
77100 Meaux
Tel : 01.90.09.83.77

Trésorerie

6 rue Raoul de Presle
77440 Lizy sur Ourcq
Tel : 01.60.01.76.47

Centre des Impôts

Cité admi. du Mt Thabor
77100 Meaux
Tel : 01.64.35.32.39

Palais de justice

Place de l'Europe
77100 Meaux
Tel : 01.60.09.75.00

Maison départementale des solidarités

31 rue du Palais de
Justice
77100 Meaux
Tel : 01.64.36.42.00

Caisse d'allocations familiales

1 av. de la République
77100 Meaux
Tel : 01.60.09.80.80

Urgence assistance

Centre anti-poison
Tel : 01.40.05.48.48

Enfance maltraitée
Tel : 01.42.96.26.26

**Personnes âgées,
Adultes Handicapés**
Tel : 39.77

FETES ET MANIFESTATIONS

Jeux de piste du 1^{er} juillet :

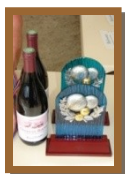
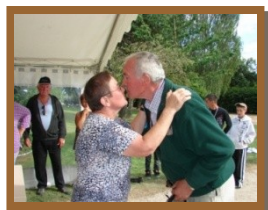
Sous un très beau soleil, 13 adultes et 11 enfants se sont réjouis du jeu de piste. Cette année, le parcours était un peu plus long et les questions sur le thème des jeux olympiques, un peu plus ardues que l'année précédente, ce qui n'a découragé personne ! Une rencontre qui depuis deux années consécutives, fait des adeptes.



Manifestations

--
6 Octobre 2012
Choucroute
--
24 Novembre 2012
Belote
--
8 Décembre 2012
Scènes Rurales
--
2 Décembre 2012
Marché de Noël
--
15 Décembre 2012
Noël de la Commune

Pétanque:



Pétanque du 28 août :

13 équipes ont concouru ce dimanche de fin août malgré un temps maussade et frais de début de matinée. Une bonne ambiance a régné tout au long de la journée. Les Plateaux repas ont été fort appréciés. C'est une équipe féminine qui a gagné « la pétanque Dhuiséenne 2012 » !

**Marché de Noël
à Bruxelles
Dimanche
2 décembre 2012**

**Inscrivez vous vite
auprès
de Mireille Pasquier**

tel 01.64.35.60.61

Un Peu d'histoire



Les Cultures dans notre région.

- Le chanvre

-Le Chanvre est une plante pouvant atteindre 3 à 4 mètres de haut à racine pivotante (droite et fuselée qui va chercher l'eau en profondeur) Ce sont principalement les arbres et les plantes de régions sèches qui possèdent ce système.

C'est une culture de printemps qui se déroule sur environ 120 jours quasiment sans travaux d'entretien. Car elle ne nécessite pas ou peu d'irrigation et l'emploi d'aucun pesticide juste une bonne fertilisation. La récolte du chanvre a lieu en septembre.

Depuis l'Antiquité, les peuples germaniques cultivaient également le chanvre, au moins pour ses fibres utilisées pour la fabrication de vêtements et de cordes pour les bateaux. Au Moyen âge, l'empereur Charlemagne va fortement encourager la culture du chanvre. Il s'agit alors d'une denrée stratégique, gage de prospérité, en raison des nombreuses utilisations permises par sa fibre: vêtements, cordages, voiles.

Les Arabes ont perfectionné la technique de fabrication du papier à partir de chanvre ; papier qui sert de moyen de diffusion des manuscrits et de nombreux textes de portée scientifique (mathématique, astronomie, médecine, etc.), littéraire ou philosophique.

Omniprésent dans les campagnes vers 1850, le chanvre avait pratiquement disparu en Europe en 1960, en raison de son assimilation à la drogue. la France étant pratiquement le seul pays à conserver une petite production. Bien que les surfaces cultivées restent très modestes, cette culture fait aujourd'hui l'objet d'un intérêt croissant. La culture est sans doute une des plus anciennes que l'homme ait pratiquée. A la fin du siècle dernier il y avait près de 176 000 ha de chanvre en France, on en cultivait dans presque toutes les régions.

Parties utilisées : les graines et l'huile qu'on en tire. On se sert des tiges du plant pour produire des fibres très résistantes qui servent à fabriquer, entre autres, des textiles, du papier et des matériaux de construction très divers (isolants, aggloméré, briques, meubles, mortier. On peut aussi en faire de l'éthanol, des câbles, des tapis, des pièces automobiles, de la litière pour animaux,

Les **graines** et l'**huile de chanvre** sont arrivées sur le marché des produits naturels. Les variétés utilisées sont très différentes. Ainsi, la teneur en THC (tétrahydrocannabinol, l'élément psychotrope de la marijuana) est strictement réglementée et vérifiée.

Aujourd'hui, la France est le principal producteur de semence de chanvre en Europe.



Balle de laine de chanvre.



Le béton chaux-chanvre



Isolant naturel



Paillettes de chanvre

COMMUNE DE DHUISY - AIRE DE JEUX DE CHAMBARDY

Règlement

Le Maire ,



VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-2 et suivants,

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité, la tranquillité et la propreté du parc de Chambardy et des espaces verts publics qui l'entourent et de prévenir tout ce qui serait de nature à troubler le calme ou à incommoder les visiteurs et les promeneurs :

ARRETE N°11-2012

Article 1 : Le présent arrêté porte règlement des parcs et des espaces verts publics de la Commune de DHUISY.

Article 2 : Accès et circulation

•Les espaces verts de la Commune de DHUISY sont ouverts au public pour son agrément et placés sous sa sauvegarde. Le respect du travail des jardiniers par les promeneurs y contribue.

Le Parc est ouvert tous les jours de 9 heures à 22 heures de Juin à Septembre et de 9 heures à 19 heures d'octobre à Mai sauf en cas d'enneigement où il reste fermé pendant toute la durée des intempéries.

**L'entrée dans l'espace ludique et l'utilisation des jeux sont rigoureusement interdits
En dehors des horaires d'ouverture.**

a) Les animaux

➔ Pour des raisons d'hygiène, l'accès à l'aire de jeux est interdit aux animaux.

Les propriétaires de chiens sont tenus de les tenir en laisse et de ne pas permettre à ces derniers de souiller ou dégrader les espaces verts et les massifs floraux.

b) Les bicyclettes et véhicules à moteur

➔ Sont rigoureusement interdits.

Article 3 : Environnement

➤ Les allées et chemins ainsi que les aires de jeux sont accessibles au public.

➤ Toute dégradation de la végétation, des surfaces gazonnées et plantées sera strictement réprimée. L'escalade des arbres et des murs est prohibée.

Article 4 : Mobilier urbain

✓ L'utilisation du mobilier, des jeux ou de tout autre équipement doit se faire conformément à leur destination et aux seuls risques et périls des usagers.

✓ Tout papier, résidu d'aliments ou autres détritiques doivent être jetés dans les corbeilles à déchets installées et disposées à cet usage.

Article 5 : Activités

a) Généralités

* Toute activité susceptible de créer une gêne au public et des dommages aux équipements existants est interdite.

* Les espaces verts étant des lieux de calme et de repos, l'utilisation d'appareils bruyants de toute nature est prohibée.

Article 6 : Toute contravention au présent règlement sera poursuivie conformément aux lois et aux règlements en vigueur, en particulier l'article R 610-5 du code pénal, sans préjudice des poursuites civiles en cas de dégradation du domaine public et de ses dépendances.

Article 7 : MM.

•Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lizy sur Ourcq

Les agents de la force publique sont tenus de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 9 : Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de MEAUX

Fait à Dhuisy, le 21 août 2012

Le Maire :

Michèle GLOAGUEN

